























Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.



**Monsieur le Premier Ministre** Hôtel Matignon 57 rue de Varenne

Paris, le 23 septembre 2019

75700 Paris SP 07

Réf: FV/ZR/MB/IA 19-127

Objet: Affectation progressive de la CRDS au plan Grand Âge

Monsieur le Premier Ministre,

Le Gouvernement a souhaité, à la fin de l'année 2018, ouvrir le chantier du Grand Âge en confiant à Dominique Libault l'animation d'une concertation d'envergure et l'élaboration d'un rapport sur les politiques publiques à mettre en œuvre pour répondre au vieillissement de la

population.

En effet, celui-ci va s'accélérer dans vingt ans à venir puisque la proportion des personnes de plus de 75 ans va progresser deux fois plus vite d'ici 2040 que dans les vingt années passées. Au demeurant, un nombre croissant de nos concitoyens vieillissent en bonne santé : ce vieillissement doit d'abord être considéré comme une richesse et une réussite pour notre Nation d'avoir permis à la majorité de nos concitoyens de vivre jusqu'à des âges avancés.

Cependant au fur et à mesure que l'augmentation de la population concerne des âges de plus en plus élevés, les besoins d'accompagnement et de soins augmentent et se diversifient.

C'est dans ce contexte que le rapport sur la concertation Grand Âge et Autonomie a été remis le 26 mars 2019 à Madame Agnès Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé identifiant 175 propositions. Le diagnostic et les grandes orientations ont recueilli une large adhésion des acteurs du grand âge et des représentants des personnes âgées.

Ces propositions invitent les pouvoirs publics à organiser différemment l'offre d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, non plus en fonction des multiples canaux institutionnels et financiers, mais en partant réellement des attentes et des besoins des personnes. Cela invite, de toute évidence, à un vigoureux décloisonnement des dispositifs et à une simplification décisive de la gouvernance.

Mieux répondre au besoin du grand âge suppose aussi de mettre fin à la stigmatisation dont sont victimes les métiers du grand âge en les rendant plus attractifs. C'est tout le sens de la mission donnée à Madame El Khomri dont les acteurs du secteur attendent beaucoup.

Naturellement, le plan Grand Âge ne saurait faire l'impasse sur l'ardente obligation de renforcer les moyens humains dans les structures pour personnes âgées, en établissement comme à domicile, et nous souscrivons à l'objectif d'une augmentation de 25 % des effectifs d'ici 2024, comme une première étape urgente.

Enfin la nécessité d'une solvabilisation du reste à charge ne saurait être plus longtemps éludée dans un contexte où la grande majorité des personnes en perte d'autonomie ne sont plus en mesure de couvrir les frais d'accompagnement et d'hébergement avec leurs ressources personnelles.

L'ensemble de ces défis incontournables suppose, selon l'évaluation du rapport Libault de mobiliser dans les 5 ans qui viennent 10 milliards d'euros dans un contexte où le vieillissement impose autant un développement qualitatif que quantitatif de l'offre d'accompagnement de la perte d'autonomie

Pour faire face à ces besoins - qui portent aussi bien sur le champ social, sanitaire que médicosocial - se limiter aux seules ressources actuellement affectées à l'ONDAM serait se condamner à un saupoudrage sans efficacité.

Nous avons la conviction qu'il sera nécessaire à terme de définir un véritable risque « autonomie », en s'inspirant des dispositifs de protection sociale bâtis après la seconde guerre mondiale et qui prendra place à côté des quatre autres risques aujourd'hui couverts par la protection sociale. Ce risque pourrait comprendre une dimension assurantielle, dès lors que celle-ci sera organisée et accompagnée fiscalement par la puissance publique.

Toutefois, il y a urgence.

En effet, il nous semble indispensable, sans accroitre les prélèvements obligatoires, d'affecter dès 2020, une part des ressources socio-fiscales aujourd'hui affectée au remboursement de la dette sociale, à la réponse aux besoins de santé et d'accompagnement du grand âge. En affectant dès 2020, 700 M€ de plus de ressources à cet objectif - 1 milliard à partir de 2021 - il est possible d'améliorer rapidement le sort de nombre de nos concitoyens âgés sans renoncer à l'objectif de rembourser, à l'horizon 2026 ou 2027, la totalité de la dette sociale.

Ne pas le faire conduirait à rater une occasion historique de répondre à une évolution majeure de la société en sacrifiant les grands enjeux sociétaux de notre pays de ces prochaines années à de simples impératifs comptables.

Nous vous demandons de saisir, dès aujourd'hui, la chance qui vous est donnée de réaliser une des grandes réformes sociales de notre temps, et que nous autres, présidents des grandes fédérations et organisations du secteur, appelons de nos vœux.

Dans l'attente d'un rendez-vous permettant d'évoquer plus avant nos propositions, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

**Patrick MALPHETTES** 

Président

d'ADESSADOMICILE

Frédéric VALL/ETOUX

Président de la FHF

Jean-Pierre RISO

Marie-Josée DAGUIN

Présidente

de l'ADMR

Président de la FNADEPA

Jean-Alain MARGARIT Président

du **SYNERPA** 

**Guillaume QUERCY** Président

de l'UNA

**Emmanuel SYS** 

Président

de la CNDEPAH

Michel BENARD

Président

de la FNAQPA

Jean-Christophe COMBE

Marie-Sophie DESAULLE

Présidente

de la FEHAP

**Alain RAOUL** 

Président

de **NEXEM** 

Directeur général de la

Croix-Rouge française

**Thierry BEAUDET** Président

de la Mutualité française

Jérôme VOITURIER

Directeur général

de l'ÜNIOPSS